

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/11/2018

Dossier complet le :

30/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-DCL-B4-37

#### 1. Intitulé du projet

Projet agricole incluant une ferme photovoltaïque sur la commune de Saint-Benoit, secteur Sainte-Anne

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Jean-Marc CARRON

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 2 2 6 6 6 9 9 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Exploitant agricole

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc : puissance prévue = 2,64 MWc.
n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> : Opérations d'aménagement (déblais/remblais) sur une surface totale d'environ 6,57 ha, Surface des serres et ombrières installées d'environ 36 400 m <sup>2</sup>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un projet agricole global incluant la construction de serres et ombrières destinées à abriter des cultures diverses (maraîchage, horticulture, culture fruitière, vanille, ...). Elles seront exploitées par plusieurs agriculteurs différents.

Les toitures seront équipées de panneaux photovoltaïques.

Deux retenues collinaires permettant l'irrigation des cultures sous serres seront réalisées.

Ce projet ne nécessite pas de démolition.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement et diversification de l'activité agricole sur la zone de Saint-Benoit, avec le souhait de disposer d'un outil performant de protection des cultures contre les aléas climatiques et répondant à des critères efficaces de productions agricoles de haute qualité. La mise en place de ces serres va permettre à plusieurs jeunes exploitants agricoles de s'installer et diversifier leurs cultures.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur ces serres et ombrières permet en parallèle de développer la production d'électricité verte, et aide ainsi à atteindre les objectifs fixés par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Réunion (atteindre 50% de part d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique électrique en 2020 et aller vers l'autonomie électrique en 2030).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- réalisation de terrasses par un équilibre déblais/remblais, et permettant une transparence hydraulique par rapport à la topographie et le fonctionnement hydraulique existant,
- réalisation de deux retenues collinaires collectant les eaux ruisselant sur le projet, utilisées pour l'arrosage des cultures sous serres.
- intégration paysagère du projet,
- les travaux seront réalisés selon un calendrier précis prenant en compte les enjeux environnementaux locaux (agriculture, période cyclonique, cycles faune/flore ...).
- la gestion des eaux pluviales amont et circulant sur le site fera l'objet d'une étude hydraulique qui dimensionnera les ouvrages nécessaires (fossés, bassins de rétention, ...).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La canne à sucre est actuellement l'unique culture sur les terrains du projet.

Le projet agricole incluant des serres et ombrières permettra aux exploitants de :

- diversifier leurs cultures (maraîchage, vanille, horticulture, culture fruitière, ...),
- mieux contrôler leurs cultures face aux aléas climatiques (pluies, vent, cyclones),
- obtenir de bons rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire ou d'aménager
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique n° 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol)
- Déclaration au titre des ICPE (Rubrique n°2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la maîtrise foncière	93 124 m <sup>2</sup>
Superficie du projet nécessitant un aménagement	63 636 m <sup>2</sup> + 2 000 m <sup>2</sup> (retenue collinaire amont)
Hauteur des serres et ombrières	4,5 mètres maximum
Largeur des serres et ombrières	6 mètres
Longueur des serres et ombrières	130 mètres maximum

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin Morange  
97470 Saint-Benoît

Parcelles cadastrées n° :

- BS n°276,
- BS n°351,
- BS n°352,
- BS n°253,
- BS n°260.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 55° 43' 20" E. Lat. 21° 06' 07" S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs ZNIEFF sont situées à proximité du projet : ZNIEFF de type II : "Périphérie du Piton de la Fournaise" à 700 mètres à l'ouest et au sud du projet ZNIEFF de type I : "Piton Armand" à 1 200 mètres à l'ouest du projet ZNIEFF de type I : "Hauts de Sainte-Anne / Hauts de Cambourg" à 1 800 mètres au sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Benoît est une commune littorale, mais le projet se situe au plus près à 3 200 m de la côte.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en bordure de l'aire d'adhésion du Parc National de la Réunion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 500 mètres des monuments historiques de Saint-Benoît.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRn de la Commune de Saint-Benoît est approuvé depuis septembre 2017.  Le projet est globalement situé dans des zones à aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation. Le projet est longé par des zones à aléa fort inondation, et une petite partie de la maîtrise foncière est classée en aléa fort inondation. Elle a été exclue du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun système d'irrigation sur Sainte-Anne. Pas de forage de prévus. Les eaux de ruissellement seront collectées dans deux retenues collinaires et pourront être utilisées pour l'arrosage des cultures.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires à l'installation des serres et ombrières seront faits de manière à avoir un équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires à l'installation des serres et ombrières seront faits de manière à avoir un équilibre déblais/remblais. Si besoin, des matériaux provenant de l'extérieur pourront être utilisés en tant que remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessaires à l'installation des serres et ombrières nécessiteront des opérations de défrichage, décapage, terrassement et remblaiement. Ces opérations seront réalisées selon un calendrier précis, afin de limiter la gêne occasionnée sur les espèces (hors période de reproduction) et des mesures seront prises pour limiter leurs effets (déchets végétaux laissés sur place pour fuite de la faune vers des zones à proximité). A noter que le projet est situé en dehors de toute zone à sensibilité particulière (ZNIEFF, PN, ...) et ne présente pas d'intérêt faunistique/floristique particulier (champ de canne).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel est destiné à l'agriculture et conservera cette vocation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque inondation en bordure du projet.</li> <li>- Éruptions volcaniques (risque faible).</li> <li>- Mouvements de terrains (aléa faible sur le projet).</li> <li>- Phénomènes météorologiques (cyclones).</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des poussières et gaz toxiques peuvent être émis. L'agriculture peut être génératrice de poussières, gaz toxiques (produits de traitement des végétaux, engins agricoles). Des mesures seront prises pour limiter tous les rejets atmosphériques (pas d'utilisation de produit de traitement, entretien régulier des engins agricoles, aspersion des pistes pour limiter l'envol des poussières, ...). Aucun autre rejet n'est prévu (dans les eaux ou dans le sol). A noter qu'il y a peu d'habitation à proximité du projet.</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de terrassement/remblaiement nécessaire à l'installation des serres et ombrières seront source de bruit. Des mesures seront prises pour limiter l'impact sonore lié aux travaux (merlons, entretien des engins, ...).</p> <p>Lors de l'exploitation, les engins agricoles seront des sources de bruit, mais qui sont déjà existantes sur la zone.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux et l'exploitation ne seront pas effectués de nuit.</p> <p>Aucun éclairage ne sera installé en phase exploitation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : poussières, gaz toxiques liés aux engins de terrassement</p> <p>Phase exploitation : poussières, gaz toxiques (produits de traitement des végétaux, engins agricoles).</p> <p>Des mesures seront prises durant les deux phases pour limiter tous les rejets atmosphériques (pas ou peu d'utilisation de produit de traitement, entretien régulier des engins, aspersion des pistes pour limiter l'envol des poussières, ...).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déchets végétaux lors des travaux, et en phase d'exploitation ; ils seront recyclés.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'aménagement des serres et ombrières a été définie en dehors des périmètres de protection des Monuments historiques (Cheminée Morange et Temple hindou Morange) afin de ne pas leur porter atteinte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol restera agricole. L'unique culture actuelle (canne à sucre) sera abandonnée au profit de cultures plus diversifiées (maraichage, vanille, horticulture, culture fruitière, ...). Ces activités agricoles diminueront de manière importante la pénibilité du travail de l'exploitant et de ses salariés.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Toutes les mesures seront prises autant en phase travaux qu'en phase exploitation pour limiter les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine :

- défrichage : il sera réalisé hors période de reproduction, les déchets végétaux seront laissés sur place quelques jours pour permettre la fuite de la faune vers des zones non défrichées.
- modification de la topographie et des surfaces imperméables : gestion des eaux pluviales de manière à conserver une transparence hydraulique et le principe de non-aggravation du risque inondation (une étude hydraulique permet de dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales nécessaires).
- intégration paysagère du projet.
- rejets atmosphériques (poussières et gaz toxiques) : pas d'utilisation de produit de traitement, entretien régulier des engins agricoles, aspersion des pistes pour limiter l'envol des poussières, ...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs enjeux environnementaux ont été recensés sur le site : risques inondation, proximité immédiate de l'aire d'adhésion du Parc National de la Réunion, proximité de ZNIEFF. Les zones présentant un risque (inondation, pylônes) ont été exclues du projet. A noter que la zone est peu habitée et qu'aucun établissement accueillant des personnes sensibles n'est situé à proximité immédiate. L'impact sanitaire peut donc être considéré comme faible.

Le projet ne présente que quelques impacts potentiels et des mesures sont prévues pour les éviter, les réduire ou les compenser. Une étude hydraulique est prévue pour gérer les eaux pluviales en phases travaux et exploitation. Une étude paysagère est prévue pour limiter l'impact paysager du site. Une évaluation environnementale ne semble donc pas indispensable.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier complémentaire apportant des précisions aux informations fournies dans le CERFA : Dossier EMC2 n° D294 – Cas par cas

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Benoît le, 26/11/2018

Signature

